

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,  
DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

### Avis de vacance d'emplois de directeur ou de directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

NOR : SFHN2603125V

L'avis de vacances d'emplois de directeur ou de directrice d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publié au *Journal officiel* de la République française du 29 janvier 2026, texte 106 sur 133 (NOR : SFHN2602670V), est modifié comme suit :

Dans le paragraphe II :

Il convient de retirer les emplois suivants :

- EP'AGE 36 : Groupe d'établissements publics d'accompagnement gériatrique (centre départemental gériatrique « Les Grands Chênes » de Châteauroux, des centres hospitaliers « Saint-Charles » de Valençay, de Levroux et de l'EHPAD de Vatan), (Indre) (*cf.* fiche de poste en annexe I-9) ;
- centre hospitalier de Langogne (Lozère) (*cf.* fiche de poste en annexe I-12).

Il convient de modifier l'emploi suivant :

Au lieu de lire :

- EHPAD et SSIAD Saint Jacques à Villemur/Tarn (Haute-Garonne) (*cf.* fiche de poste en annexe I-2),

Il convient de lire :

- EHPAD et SSIAD Saint Jacques à Villemur/Tarn en direction commune avec l'EHPAD Saint-Joseph à Fronton (Haute-Garonne) (*cf.* fiche de poste en annexe I-2).

Dans le paragraphe I :

Il convient d'ajouter les emplois suivants :

- centre départemental gériatrique de l'Indre à Châteauroux, centre hospitalier Saint Charles de Valençay, centre hospitalier Levroux et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Vatan, direction commune (EPAGE36) (Indre) ;
- centre hospitalier de Langogne (Lozère) (*cf.* fiche de poste en annexe I-12) ;
- EHPAD « Les Abrets » et foyer d'accueil médicalisé « Jean Jannin » (*cf.* fiche de poste en annexe I-1).

(*Le reste est sans changement.*)

### ANNEXE 1

#### FICHE DE POSTE

*Emploi de directeur ou de directrice de l'EHPAD Les Abrets en Dauphiné  
et foyer d'accueil médicalisé « Jean Jannin » (Isère)*

##### I. – Description de l'établissement

Les établissements sont situés sur le territoire des Vals du Dauphiné. La commune des Abrets en Dauphiné est le regroupement, depuis novembre 2015, de 3 communes (Les Abrets, Fitilieu et La Bâtie Divisin), et compte une population globale de 6 587 habitants.

L'EHPAD et le FAM se situent à proximité des établissements publics de santé suivants : le centre hospitalier « Pierre Oudot » de Bourgoin-Jallieu, le centre hospitalier du Pont-de-Beauvoisin, le centre hospitalier de La Tour-du-Pin et le centre hospitalier de Morestel regroupés dans le groupement hospitalier de territoire « Nord-Dauphiné ».

A 22 kilomètres au sud, le centre hospitalier général de Voiron, est désormais rattaché au CHU de Grenoble.

L'établissement de secteur psychiatrique de référence est l'établissement de santé mentale des portes de l'Isère (EMPSI) à Bourgoin-Jallieu.

Les Abrets en Dauphiné se situent à 45 km de Grenoble et 65 km de Lyon.

EHPAD Résidence Bayard : 76 lits (dont 14 lits UPHA et 14 lits Alzheimer), 4 lits d'hébergement temporaire et 6 places d'accueil de jour.

FAM Jean Jannin : 63 lits de place d'hébergement permanent (FAM), 4 places d'accueil de jour et 1 place d'hébergement temporaire pour des urgences sollicitées par le département.

## II. – Description du poste

Le chef d'établissement est le garant de la stratégie de l'EHPAD et du FAM, de leur positionnement au sein du territoire, notamment au travers de l'élaboration et la mise oeuvre d'un projet d'établissement. Il organise la conduite générale de l'établissement dans l'ensemble de ses dimensions : gestion éducative, gestion des ressources humaines, gestion administrative, gestion logistique... Il organise l'inscription du FAM dans la politique départementale « PH » (Via Trajectoire, RAPT...).

## III. – Profil recherché

Le candidat devra notamment disposer de compétences en matière de pilotage et gestion de projets de coopération et projets architecturaux.

Il dispose d'une parfaite connaissance des acteurs institutionnels et locaux du secteur sanitaire et médico social. Il maîtrise la législation et la réglementation relative aux établissements pour personnes âgées et personnes handicapées, y compris en matière de sécurité (prévention des chutes, incendies...) et sécurité sanitaire (épidémie, canicule...), les règles budgétaires et comptables, ainsi que la législation du travail.

Il maîtrise le management d'équipes pluridisciplinaires ainsi que la conduite du dialogue social et dispose des qualités relationnelles indispensables à la gestion des établissements : sens du contact, écoute, discréption, intérêt et empathie pour les publics âgés et handicapés...

Il dispose d'aptitudes à la négociation avec l'ensemble des partenaires. Il doit maîtriser le travail en équipe sur deux sites.